Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Le choix du médecin

L'ouvrier a le droit de choisir lui-même son médecin. C'est inscrit en toutes lettres dans la loi. Mais la loi n'est respectée par personne. On sait, en effet, qu'en France la première préoccupation de ceux qu'une loi doit toucher et de ceux qui leur servent de conseillers est de chercher la manière la plus prompte, la plus commode et la plus simple de la tourner.

C'est ce qui est arrivé pour la loi sur les accidents de travail et nous sommes forcés d'avouer qu'ils ont fort bien réussi car dans une affaire récente le Procureur de la République n'a pas cru devoir prendre en considération la lettre d'un père qui justement n'avait pu choisir le médecin pour sa fillette blessée.

Nous avons raconté l'histoire. Mais il est des choses qu'on ne saurait trop répéter.

La jeune blessée, conduite à la maison de secours, de la rue du Vieil-Abreuvoir, n'avait même pas pu y pénétrer, le médecin n'ayant pas le temps de s'occuper d'elle.

Le docteur Dispa, rue de Lannoy, où elle fut transportée ensuite, jugeant l'amputation nécessaire, on mit la fillette dans un tramway, on la dirigea sur Lille, et arrivée place du Marché aux Chevaux, on la conduisit dans une maison où, dûment chloroformée, on lui fit subir l'opération.

Ceci fait, on la rembarqua jusqu'à la Barque d'Or, où elle fut abandonnée aux soins de son oncle qui l'avait suivie dans ses périgrinations. Il lui restait un kilomètre à faire pour se rendre chez elle, et pendant le voyage en tramway, elle avait eu des vomissements fréquents et des faiblesses nombreuses.

A remarquer d'un autre côté, que le père ne savait rien de la blessure de sa fille et que la mère fut avertie incidemment alors que sa fille était déjà partie pour Lille.

Eh bien ! M. le procureur de la République vient de répondre, paraît-il, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'affaire « les médecins ayant fait ce qu'ils devaient faire. »

Nous poserons une simple question à M. le Procureur de la République représentant d'une loi chaque jour violée par le patronat.

Croit-il que ceux qui imposèrent un médecin de leur choix à la jeune blessée ont fait aussi ce qu'ils devaient faire ?

Nous ne pouvons croire qu'il aille jusque-là et cependant il les amnistie ces coupables, il les amnistie en même temps que les médecins car la lettre du père visait surtout le libre choix et c'est ce libre choix que vous semblez condamner en donnant un blanc seing à la bande noire, pourvoyeuse insolente des médecins d'assurance.

Il faut connaître, et M. le Procureur de la République ne connaît pas, c'est son excuse, tout ce qui se passe à Roubaix pour comprendre la nécessité d'une campagne que nous sommes décidés à mener jusqu'au bout.

Pour son édification voici quelques faits assez intéressants.

Un des meilleurs racoleurs de notre ville et par conséquent un des plus grands ennemis de la classe ouvrière peut les inscrire à son actif.

Une petite fille blessée et conduite par ses parents chez un médecin de leur choix et non du choix de l'assurance est menacée par le raccoleur.

— Je te ferai mettre à la porte par ton patron, lui crie-t-il, lorsqu'elle va pour recevoir sa semaine.

Tous ceux qui lui résistent doivent y passer si l'on veut en croire ce qu'il raconte, il les brise, il compromet leur avenir.

Ecoutez-le parler du reste.

A un jeune garçon qui n'a pas voulu de son médecin, à lui, pourvoyeur il annonce les pires choses.

— Tu seras mis à la porte, sans plus tarder, car je vais téléphoner à tes patrons et on s'arrangera ensuite pour t'empêcher d'entrer autre part.

Ce sont, on le voit toujours, les mêmes menaces de mise à pied si l'ouvrier confiant dans ses droits et dans le texte de la loi se permet de prendre un médecin de son choix.

Pourquoi les compagnies d'assurance craignent-elles tant les médecins indépendants, pourquoi désirent-elles imposer et cherchent-elles à le faire par tous les moyens possibles un médecin choisi par elles.

Nous avons reçu plusieurs lettres de blessés dans lesquelles tout le monde trouvera facilement ce motif. Je pour prochain ou nous les commenterons nous-mêmes.

En attendant, que les ouvriers ne se laissent pas prendre aux rodomontades du pourvoyeur.

Nul n'a le pouvoir de violer éternellement la loi et nous saurons bien lui faire clore la série de ses menaces indécentes.

R. L.

Scène de famille

Un mari quitté par sa femme, vient la retrouver à Roubaix et lui donne un coup de tranchet

Il y a des maris qui sont parfois heureux de voir leur femme quitter le domicile conjugal, il y en a d'autres, et c'est la majorité, qui sont au contraire très mécontents de les voir s'en aller.

Alois Steeland, semble faire partie de la dernière catégorie, car il vient de montrer combien lui avait été sensible le départ et certaine petites fredaines de Madame son épouse.

Agé de 34 ans, cordonnier, sujet belge et habitant rue de Juliers, 106, à Lille, il était marié depuis quelques années avec Elisa Laebens, âgée de 33 ans, ménagère.

Celle-ci, par suite de mauvais traitements si l'on veut en croire sa version, avait quitté le domicile conjugal.

Pendant un certain temps, le mari supporta la nouvelle situation sans trop se plaindre, mais un beau jour, il fut pris de la nostalgie de la vie de famille et, comme le pigeon, il se dirigea vers le colmbier où sa femme était venue s'abriter.

Malheureusement, la colombe roucoulait, paraît-il, dans les bras d'un nouveau et le pauvre cordonnier quitté, trompé et pas content du tout, fit descendre sa femme dans l'estaminet qui se trouvait au-dessous du garni occupé par la volage, 14, rue Sainte-Elisabeth.

Veux-tu revenir avec moi, suppliait le mari.

— Non, non, répondait la femme, tu es trop brutal.

C'est alors que pour lui prouver qu'elle avait tort, le mari jaloux, saisit un tranchet et lui en porta un coup au-dessus de l'omoplate droit.

Il allait recommencer, lorsque les personnes qui se trouvaient dans l'estaminet et assistaient en spectateurs à la scène, se lancèrent sur lui et s'opposèrent à son acte criminel.

Il était temps, car il allait se passer une scène des plus regrettables, et on ne sait jusqu'à quelle extrémité se serait porté l'homme au tranchet.

Un agent requis, M. Brouillard de la sûreté, arriva aussitôt et conduisit au poste central Alois Steeland, qui s'est laissé incarcérer sans mot dire. Il semblait très abattu.

Le docteur Bôle, qui a donné les premiers soins à la victime, déclare que son état est peu grave et a prescrit un simple repos de douze jours.

Ajoutons en terminant que le ménage Steeland est doté de deux jeunes enfants.

C'est pour eux un joli début dans la vie.

Mme Steeland a déclaré dans son interrogatoire que son mari l'avait déjà fait prendre une fois en flagrant délit d'adultère. Elle dit ne plus rien comprendre à la pseudo-scène de raccommodement de mercredi.

L'ARROSAGE PUBLIC

La municipalité pourrait-elle nous expliquer comment il se fait que l'on réserve pour le centre de la ville toute l'eau que peuvent contenir les tonneaux servant à l'arrosage municipal.

Nous voyons bien, en effet, des voitures circuler sur la Grande-Place, dans la rue de la Gare et dans les rues adjacentes à cette place et à cette rue, mais nous croyons savoir qu'il n'est jamais venu à l'idée de M. le maire et de ses adjoints, de faire passer ces fameux véhicules dans les autres quartiers de la ville.

C'est ainsi que l'Epeule, dont nous avons eu déjà l'occasion de dire un mot au sujet de la répurgation, ne s'est jamais trouvé arrosé, sauf toutefois les jours de pluie.

Ne serait-il bon de retirer parfois les arroseurs du centre de la ville pour les porter un peu dans les faubourgs où, nous pouvons l'assurer à M. le maire, il y a autant de poussière qu'autre part.

BRUITS DEMENTIS

Certains bruits alarmants ayant circulé sur l'état du citoyen Désiré Penant, ancien conseiller municipal de Roubaix, nous sommes heureux de pouvoir annoncer à ses amis que son état s'est sensiblement amélioré et qu'on est absolument certain de sa guérison.

L'HORRIBLE ACCIDENT

Les frères de M. Auguste Vandermeersch, la victime de l'accident de la maison Joseph Ernoult et Cie, que nous avons relaté hier, qui furent avertis à Mouscron par M. Supply, l'ouvrier qui, justement, s'était le premier aperçu que son ami était pris par la transmission, sont venus immédiatement à Roubaix.

A l'hôpital, une scène poignante eut lieu devant le cadavre de leur frère, qu'ils aimaient beaucoup.

Les funérailles de M. Vandermeersch auront lieu aujourd'hui jeudi.

CHUTE GRAVE

M. Arthur Bosquette, 44 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Tapis, 2, occupé comme laveur chez MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, portait une charge dans la salle de lavage ; il heurta un ponton et tomba si malheureusement qu'il se fit une entorse au genou gauche.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Rousseau qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

CHEZ LES MAÇONS

Voici la lettre adressée par le syndicat des ouvriers maçons au comité patronal, à la suite de la convocation adressée par ce dernier syndicat au secrétaire du premier :

Monsieur Bayart, président du Syndicat des entrepreneurs,

Vu la réunion que vous avez eue hier avec vos collègues et l'entrevue de ce matin avec notre secrétaire, entrevue dans laquelle vous avec fait ressortir les propositions suivantes pour arriver à une entente.

Vous nous proposez o.o2 centimes au mois d'octobre et o.o3 autres centimes au premier janvier ; dans notre réunion de neuf heures, le secrétaire ayant rendu compte de son entrevue, nous avons discuté vos propositions qui n'ont pas été acceptées.

Maintenant, comme nous voulons faire preuve de conciliation, voici ce que nous vous proposons de nouveau : o.o2 centimes payables en reprenant le travail et les o.o3 autres centimes au premier septembre.

Recevez mes sincères salutations.

DELGRANGE Désiré fils,
Secrétaire.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 506.

LA GREVE DE CHEZ HAUTSEUR

La grève de chez M. Hautseur vient de se terminer, les ouvriers ayant obtenu satisfaction.

On sait que les ouvriers de la maison Hautseur s'étaient mis en grève parce que M. Hautseur donne du travail à façon chez M. Desmet et que ce dernier emploie des femmes pour trier.

M. Hautseur s'était toujours refusé à faire une démarche auprès de M. Desmet pour lui demander de renvoyer les femmes.

Mais M. Desmet ayant appris les motifs de la grève, est venu promettre de ne plus embaucher de femmes.

Les ouvriers ayant obtenu satisfaction ont repris le travail.

NECROLOGIE

Notre ami, le citoyen Henri Thérin, conseiller d'arrondissement, ancien adjoint au maire de Roubaix, vient d'avoir la douleur cruelle de perdre sa femme, Augustine Driessens, enlevée à l'affection des siens par une mort foudroyante.

Mme Thérin fut pour notre ami une vaillante compagne, pour ses enfants une mère dévouée. Elle leur est ravie, alors qu'ils croyaient la conserver longtemps encore parmi eux, Augustine Driessens n'était âgée que de 45 ans.

Ses obsèques civiles auront lieu aujourd'hui jeudi, à trois heures de l'après-midi. L'assemblée à la maison mortuaire, angle des rues du Fontenoy et de la Lys.

Au citoyen Henri Thérin, à ses enfants, à sa famille, nous présentons nos plus sincères et sympathiques condoléances.

POUR LES POMPIERS

M. E. Macq, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers, vient de recevoir la lettre suivante :

Roubaix, le 27 juin 1906.

Monsieur le Commandant,

Nous venons vous témoigner toute notre satisfaction pour la promptitude que vous avez apportée à nous secourir lors de l'incendie qui a éclaté dans notre magasin à déchets, dans la nuit du 23 au 24 courant. Grâce à votre bonne organisation, ce commencement d'incendie a été rapidement localisé.

Nous vous remercions et nous vous prions d'accepter la somme de cent francs pour votre caisse de secours.

Veuillez, etc...

Alfred MOTTE et Cie.

SIMPLE POLICE

Aujourd'hui jeudi, 28 juin, dernier jeudi du second trimestre, il n'y aura pas d'audience au tribunal de simple police.

Les séances du troisième trimestre seront présidées par M. Deranty, juge de paix du canton Nord.

FOURRIERE A CHIENS

En raison d'un cas de rage qui vient d'être constaté à Roubaix, l'administration municipale vient de donner les instructions pour faire circuler la fourrière à chiens dans les rues de la ville.

ECOLE DE NATATION

L'école de natation sera ouverte au public à partir du samedi 30 juin courant.

Conformément au règlement, l'école est exclusivement réservée aux dames tous les mercredis de trois heures du soir à la fermeture et les vendredis de cinq heures du matin à midi.

QUI A PERDU ?

— M. Charles Aman, demeurant rue Nationale, a trouvé rue de l'Ommelet, un trousseau de dix clefs.

— Un livret de mariage, au nom des époux Hervewyn-Demaret, a été déposé au premier arrondissement.

— Deux broches contenant des cheveux et épinglées à un papier portant l'indication : Sélosse, fort Loridan, 5, ont été trouvées par un Monsieur qui demeure rue Thiers, 10.

Mouvement social

SYNDICAT DES MECANICIENS. — Les mécaniciens qui désirent se syndiquer sont avertis qu'il se trouve dans chaque quartier une section :

Première section : Fontenoy, rue de France, 6. — Deuxième section : Cul-de-Four, rue Turgot, 95. — Troisième section : Jean-Ghislain, rue de l'Ommelet, 131. — Quatrième section : Pile, rue Monge, 72. — Cinquième section : Blanc-Seau, rue de Mouvaux. — Sixième section : L'Epeule, rue de l'Epeule, 86, ou au siège estaminet du « Plat d'Or », 9, Grande-Place.

Il est rappelé aux syndiqués de l'Union des Mécaniciens que les sections se réunissent dans leurs locaux respectifs le vendredi 29 courant, à huit heures du soir.

Pour les places vacantes, s'adresser chez Scalbert, rue de l'Ommelet, 131.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Réunion aujourd'hui, à neuf heures du matin, et à deux heures du soir, au siège du syndicat, 138, rue Baurewaert.

Tous les ouvriers sont priés d'y assister.

SOLIDARITE OUVRIERE. (Chorale). — Répétition générale le vendredi 29 juin à huit heures du soir, au local habituel.

SYNDICAT DES TRIEURS DE DECHETS — Une très importante réunion a eu lieu mardi soir chez Victor Cornil, rue Barbe d'Or.

On y a voté à nouveau l'obligation pour tous les trieurs et apprentis d'adhérer au syndicat pour être, dans un laps de temps très court, suffisamment organisés en vue d'obtenir satisfaction au sujet des revendications concernant les salaires.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

FANFARE DES ARTS. — Samedi soir, à huit heures trois quarts, répétition générale au local, Brasserie de Capinghem, 13, rue Boucher-de-Perthes.

Présence indispensable aux dernières répétitions en vue pour le festival de Tourcoing.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 juin 1906

Naissances. — Georges Plachier, rue Jouffroy, 73. — Edouard Deguermon, rue Blanchemaille. — François Mazeman, rue Jacquart, 2. — Andréa Mortier, rue Blanchemaille. — Henri Dumolin, rue Magenta, 2. — Gaston Degandt, 2. — André Leconte, rue Vauban, 63. — Albert Lerouge, boulevard Cateau, 1. — Raymond Verhamme, rue Watt, 30. — Lucienne Houzet, rue Boucher-de-Perthes, 41. — Albert Lefebvre, rue de Flandre, 19.

Décès. — Emile Balois, 63 ans, contremaître de filature, rue de l'Industrie, 197. — Désiré Merlin, 64 ans, tisserand, rue d'Oran, 51. — Henri Fossier, 64 ans, guetteur, rue Blanchemaille. — Marthe Saugère, 25 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Marguerite Delestrain, 21 ans, soigneuse, rue Blanchemaille. — Auguste Vandermeersch, 25 ans, teinturier, rue de l'Industrie, 170. — Julia Mangez, 4 mois, rue de la Providence, 8. — Célestine Vanspeybroeck, 3 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 11.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS — TOURCOING

A L'EXPOSITION

Le premier grand concert de l'Exposition aura lieu le samedi 30 courant, à neuf heures. Il sera donné par la très excellente société le « Club des Vingt » de Lille, avec un délicieux programme que nous indiquerons demain.

Ce concert sera donné dans la salle du Kursaal aménagée à cet effet. Les places réservées seront tarifées 2 francs et celles du second rang 1 franc.

***

Voici le programme du concert qui sera exécuté aujourd'hui jeudi, de deux à quatre heures, par l'orchestre Paul Mager, sur le grand kiosque de l'Exposition :

1. Valeur française, marche, par Fontenelle. — 2. Menuet Guilleret, par Filipucci. — 3. Ouverture du Calife de Bagdad, par Boïeldieu. — 4. Et alors?..., conte, par Lachaume. — 5. Marieuvalse, par Lanner. — 6. Allegro militaire, par A. Bailly. — 7. Fantaisie sur Martha, par Flotow. — 8. Caressante, valse, par Gabriel Marie. — 9. La Maisme, mazurka japonaise, par L. Ganna. — 10. Le Vieux Beau, galop, par Fahrbach.

***

Voici le programme du concert qui sera exécuté aujourd'hui jeudi 28 courant, à huit heures et demie du soir, par l'harmonie « La Fraternelle », sur le grand kiosque de l'Exposition :

Première partie. — 1. Le Florentin, allegro (G. Allier). — 2. Le Prétendant, ouverture (Kucken). — 3. Fillette et Grand'Mère, bluette (J. Heyman).

Deuxième partie. — 4. Fantaisie-ballet (L. Montagut). 5. Salammbo, fantaisie (Royer). — 6. Les Ailés, polka initiative (L. Adrien).

EXPLOITS DE RODEURS

M. Delobel, horticulteur, rue de l'Union, est en butte depuis quelques années aux vengeances de rôdeurs qui le soupçonnent d'être un indicateur de la police. Lundi soir, M. Delobel, passant sur le territoire de Wattrelos, fut attaqué par un nommé Albert Busschote, 20 ans, journalier, demeurant à Roubaix, rue des Anges, et le père de ce dernier.

Pour échapper à ses ennemis qui ne voulaient rien moins que le noyer dans un « riez » M. Delobel dut prendre la fuite.

Mardi soir, vers neuf heures, une dizaine de rôdeurs entourèrent la maison d'habitation de l'horticulteur et brisèrent à coups de pierres pour environ cinquante francs de carreaux, tant dans la maison d'habitation que dans les serres.

La police fut prévenue et les agents Pattyn, Boscsut, Callens, Dujardin Jules et Deffrennes, se rendirent sur les lieux.

La plupart des rôdeurs avaient fui, une fois leurs exploits accomplis. Trois de ceux-ci se tenaient encore à quelque distance de la maison de M. Delobel. La femme de ce dernier désigna aux agents Busschote, qui s'était montré le plus enragé de tous.

Les agents Bossut et Callens le mirent aussitôt en état d'arrestation, tandis que l'agent Pattyn interrogeait les deux autres individus. Mais l'un de ceux-ci, disant se nommer Emile Debucquoy, 26 ans, débardeur, demeurant rue Stephenson, cour Dhalluin, à Roubaix, se jeta sur les agents, tentant de délivrer Busschote, tout en ajoutant « qu'à trois, ils ne se moquaient pas mal des agents ! »

Les agents Dujardin Jules et Deffrennes accoururent et mirent en état d'arrestation Debucquoy.

Les deux rôdeurs furent écroués au violon municipal.

Mercredi, ils ont été interrogés par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a ordonné leur transfert à Lille, sous l'inculpation de bris de clôture, menaces de mort et opposition à arrestation.

FINS DE GREVES

La grève des tourneurs de l'établissement de constrution de M. Dubrulle rue du Général-Bonnaud, est terminée. Les huit ouvriers grévistes ont repris le travail mercredi matin, après avoir obtenu de leur patron qu'une augmentation de salaire de cinq centimes de l'heure leur sera accordée, si possible, au mois de juillet.

— La grève des peigneurs de l'établissement de MM. Lorthiois frères, rue Wattine, est également terminée. Dans une entrevue entre patrons et ouvriers, il a été décidé qu'il serait fait droit aux revendications des ouvriers. Désormais, ceux-ci toucheront 34 centimes de l'heure au lieu de 32 centimes, en outre, les peigneurs jouiront d'une heure de repos pour le repas de midi.

CHUTE GRAVE

M. Médard Vervack, 43 ans, homme de peine, demeurant à Mouscron, était mardi vers six heures du soir occupé dans le magasin de l'établissement de MM. Sion et Vienne, filateurs, 82, rue des Carliers.

A un moment donné, le malheureux fit un faux mouvement et tomba dans une trappe.

Relevé aussitôt par ses camarades, M. Vervack fut transporté sur un matelas et reçut les soins de M. le docteur Vanneufville qui constata une fracture intra-articulaire de l'humérus droit.

Cette fracture nécessitera un traitement de deux mois et demi et entraînera probablement une infirmité permanente partielle.

Le blessé a été transporté à l'hôpital civil.

REUNION DE COMMISSION

La commission militaire municipale s'est réunie mercredi à onze heures et demie du matin, sous la présidence de M. Lecomte, adjoint, pour examiner les uniformes du personnel de la police et des pompiers.

Etaient présents : M. Delphin Dumortier, Delespierre, Quivron, Casteur, Delattre, Massard.

La réception définitive des uniformes a été remise à une date ultérieure, plusieurs modifications devant y être apportées.

ENTRE VOISINS

Mardi, vers neuf heures et demie du soir, une discussion surgit entre deux voisins de la cour Lebrun, rue de Fleurus : Camille Parmentier, 44 ans, marchand de petit bois et Achille Flipo, 34 ans, peigneur. Les deux hommes échangèrent des épithètes plus ou moins flatteuses et finalement en vinrent aux mains.

Au cours de la lutte, Flipo lança une brique qui atteignit son adversaire à la tête, lui occasionnant une blessure assez sérieuse du cuir chevelu.

Parmentier, emmené chez lui, y reçut quelques soins, en attendant l'arrivée de M. le docteur Lagache, qui fit admettre d'urgence le blessé à l'hôpital.

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur cette rixe.

VOL DE JAMBONS

Mardi soir, vers quatre heures, M. Louis Holbecq, charcutier, rue de l'Epinette, sortant de la gare des Francs, déposa contre un pylône de la compagnie des tramways, deux jambonneaux, tandis qu'il entrait dans un estaminet voisin pour boire une chope.

M. Holbecq ne s'absenta que quelques minutes ; quand il sortit de l'estaminet, il constata la disparition de ses deux jambonneaux, valant 14 francs.

Le charcutier se mit à la recherche de son bien et apprit que les voleurs n'étaient autres que de jeunes gamins de neuf à dix ans.

La police fut prévenue et les agents Descamps, Wattel Henri et Olivier mirent bientôt en état d'arrestation les auteurs présumés du vol : Henri Dardenne, 10 ans, demeurant 267, rue de la Blanche-Porte ; Pastourel Victor, 9 ans, rue de la Blanche-Porte, impasse de l'Océan, et Albert Michaud, 9 ans, rue de Paris, 103.

Interrogés, les jeunes garnements se rejetèrent mutuellement la faute, et ne prétendirent pas faire savoir ce qu'ils avaient fait des jambonneaux. Tous trois furent écroués au violon municipal et mercredi matin, M. Delattre, commissaire de police du 3e arrondissement, ouvrit une enquête.

Un quatrième gamin, Jules Tiberghien, 15 ans, rue de la Blanche-Porte, fut arrêté et interrogé. Mais celui-ci comme les autres, nia avoir participé au vol.

Les quatre gamins ont été remis en liberté provisoire, mercredi après-midi.

CONCERT D'ETE

Le concert annoncé comme devant avoir lieu ce soir jeudi, sur la Grand-Place, sera donné par l'Harmonie de la Croix-Rouge, qui remplacera l'Harmonie du Grand-Plaisir.

En voici le programme :

1. Allegro. X... — 2. Ouverture de Peter Schmoll. Weber. — 3. Wilhelmina. L. Montagne — 4 Joyeuse entrée du Prince Carnaval E. Welly. — 5. Si j'étais Roi. Adam. — 6. Sobre-las-Olas. J. Rosas.

JEUNES VOLEURS

Les agents ont capturé hier soir trois jeunes vauriens qui sétaient rendus coupables de vol de plusieurs jambons au préjudice de M. Louis Holberca, marchand, rue de l'Epinette.

Les gamins Henri D..., Victor P... et Albert M..., habitent la rue de la Blanche-Porte.

Ils ont disent-ils enterré les jambons volés. Une enquête est ouverte.

FETE NATIONALE

Les pâtissiers et boulangers français et électeurs, habitant Tourcoing, qui désireraient fournir à la Ville des brioches à distribuer le jour de la Fête nationale, sont invités à déposer à la mairie, bureau des écoles, de huit à neuf heures du matin, dimanche 1er juillet prochain, à titre d'échantillon, deux brioches du poids moyen de 95 à 100 grammes.

PALAIS D'ETE

Squares Jussien et Dutilleul, Lille.

L'établissement de plein air le mieux situé, le seul desservi par sept lignes de tramways. L'endroit le plus agréable de toute la région.

Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures du soir. Concert de 8 heures à 11 heures et demie du soir.

Mlles Suzanne Claire, Almeria, de l'Alcazar. MM. Ferrey-Floriani, Cambray, Carmant Roozen, du Grand Théâtre de Lyon. Les Alton et Lytton acrobates. The Resas, jongleurs, et CHEVALIER, l'Emule de Dranem.

Orchestre symphonique. Idéal Cinéma.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 27 juin 1906

Naissances. — Vandenabeele Henri, rue d'Isaghem, 7. — Impe Eugène, rue de l'Epine. — Bernard Joseph, rue Nationale, 122. — Broux Maurice, rue de Renaix, 66. — Talon Pierre, rue Balzac, 10. — Degand Henriette, rue Lhomond, 3. — Lecompte Madeleine, rue Descartes, 45. — Beauprez Amand, rue du Brun-Pain, 253.

Décès. — Flament Arthur, 37 ans, rue de Moscou, 22. — Metgy Marie, 1 an, rue du Cimbale, 41. — Nuyten Madeleine, 2 mois, rue Beau-Laurier, 68. — Florin Antoinette, 27 ans, rue de Rambervillers, 8. — Salomé Marie, 25 ans, rue des Ursulines, 87.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONTRE LE SECTIONNEMENT

La section de Croix du Parti socialiste fait distribuer une circulaire de protestation contre le maintien du sectionnement dont voici la teneur :

Protestation contre le sectionnement

Citoyens,

La ville de Croix est depuis plusieurs années divisée en trois sections électorales.

Cependant, tous les quartiers de notre commune n'ont aucun intérêt distinct, tous sont essentiellement homogènes, ayant la même industrie, les mêmes mœurs, en un mot les mêmes intérêts.

Aucun cours d'eau, aucune fortification, aucun obstacle naturel ne les séparent.

Est-ce que les électeurs du Créchet ont des aspirations communales autres que les habitants de la Maquellerie ? Est-ce que les ouvriers du centre de Croix ne réclament pas les mêmes transformations que ceux des autres quartiers ? Si, absolument les mêmes.

Pourquoi donc ce sectionnement a-t-il été institué ? Pourquoi veut-on le maintenir ?

Tout simplement pour permettre à une minorité réactionnaire de pénétrer à la mairie avec l'espoir même de pouvoir un jour — comme cela existe à Roubaix — gouverner la ville tout en étant les élus d'une minorité des habitants.

Electeurs !

Par 1,290 voix socialistes le 6 mai dernier vous avez condamné le sectionnement électoral de la ville de Croix.

Pouvez-vous conserver plus longtemps à la mairie une minorité réactionnaire qui ne vous représente pas ? Les 6 et 20 mai vous lui avez signifié par vos votes que Croix est et entend rester socialiste.

Pour ces raisons, le Parti socialiste vous convie à signer au plus tôt la feuille de protestation ci-jointe et la retourner avant le 30 juin au soir, dernier délai, dans un des estaminets suivants :

Debuigne Alfred, rue des Ogiers.
Lamay G., rue de Metz.
Verpraet A., angle des rues Hoche et Maquellerie.
Debock Napoléon, Grande-Place.
Debeir Jean, Grande-Place.
Carré Henri, rue Carnot, 34.
Vienne C., place de la République.
Watteau Martial, rue Basse.
Caby Eugène, rue Holden.
Bargibant Georges, place de la République.
Lecrinier-Ansperl, place de la République.
J.-L. Deweder, angle des rues Charles-Quint et de Limite.

Avis important. — Aucun nom d'électeurs ne sera livré à la publicité.

Le Comité exécutif du Parti socialiste.

Nous invitons les électeurs qui veulent voir disparaître ce mode de séparation de quartiers, à signer au plus tôt et à nous retourner les feuilles dans les cabarets précités, jusqu'au lundi 2 juillet, à deux heures. Le Comité exécutif ayant seul qualité pour traiter ces genres d'affaires, nous prions les électeurs de ne signer que les feuilles présentées en son nom.

UNE LETTRE. — Nous recevons de M. Desbarbieux, maire de Croix, la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

Croix, le 27 juin 1906.

A Monsieur le capitaine Jovenaux, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers (corps municipal), à Croix.

Monsieur le capitaine,

J'ai été informé que vous vous êtes rendu avec vos lieutenants à la manifestation organisée, sans autorisation préalable et par conséquent, en violation des arrêtés municipaux et de l'art. 97 de la loi municipale du 5 avril 1884, à l'occasion d'installation du nouveau curé desservant de Croix.

Vous êtes sortis du presbytère et avez suivi en *groupe* (en civil), je le reconnais, le défilé des manifestants.

Votre caractère d'officiers nommés par le gouvernement de la République (Décret présidentiel du 1er juillet 1905), devait certainement vous inspirer d'autres pensées que celles de faire nombre dans un milieu de personnalités absolument hostiles à nos institutions.

Vous n'ignorez pas cependant que l'Eglise est séparée de l'Etat et que la nomination et l'arrivée d'un prêtre dans une commune, ne peuvent être maintenant assimilées, au point de vue des honneurs à rendre par les pompiers (fussent-ils en civil), à ce qui se passe pour les véritables fonctionnaires ou magistrats de la République.

Vous avez également des instructions écrites et, notamment, la circulaire de M. le Préfet du Nord, du 15 juin dernier.

En résumé, vous avez cru devoir vous affranchir des règles de la neutralité prescrite ; c'est absolument regrettable et je vous adresse un blâme à ce sujet.

J'ajoute que vous pourrez vous dispenser, après le défilé du 14 Juillet, de m'accompagner pour passer la revue des sociétés sur la Grand'Place.

Agréez, Monsieur le capitaine, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Croix :
Signé : F. DESBARBIEUX.

AVIS. — Les abonnés au service des eaux sont avertis qu'à partir du dimanche premier juillet, le service des eaux sera suspendu pendant quelques jours, par suite d'une réparation au réservoir principal.

L'ASSOCIATION AMICALE des Anciens Elèves du Centre, organise une excursion à Bruxelles, pour le dimanche 22 juillet prochain.

Les sociétaires qui désirent y participer, sont invités à se présenter le dimanche de onze heures à midi, au siège de l'Association jusqu'au 8 juillet, dernier délai.

La commission informe en outre, tous les membres actifs que le concours du troisième trimestre : Tir à la carabine, aura lieu en juillet prochain, les dimanches 1 et 8 (de 11 heures à midi) et le samedi 14 (jour de clôture, de 10 heures à midi).

MOUVAUX

INCENDIE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, mercredi dans la matinée, dans la maison de M. Vromant, appartenant à Mme Buridant, rue de Roubaix. Les voisins accourus en toute hâte ont été vite maîtres du feu qui avait pris par la cheminée et s'était communiqué au plancher du 1er étage.

Les dégâts s'élèvent à quelques centaines de francs. Il y a assurance.

HALLUIN

ELECTION ANNULEE. — Comme nous le faisions prévoir en rendant compte des débats, le Conseil de Préfecture a annulé, en raison des faits de pression qui l'ont accompagnée, l'élection de M. Dumortier au Conseil municipal.

Si l'invalidé ne se pourvoit devant le Conseil d'Etat, il y aura à procéder à une nouvelle élection dans les deux mois, à compter du jour de la décision.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, vendredi prochain, 29 juin courant, à 8 heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un secrétaire. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 1. Compte administratif et de gestion 1905. Commune. — 2. Budgets du Bureau de bienfaisance. Avis. — 3. Budget additionnel 1906. Service vicinal et primitif 1907. — 4. Chemin vicinal numéro 7. Modification d'alignement. Avis. — 5. Lettres diverses et communications. — 6. Questions diverses.

HEM

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 1er juillet, à 10 heures et demie, à la Mairie.

Objet : Approbation des comptes de l'année 1905. — Vote du budget primitif de 1907. — Vote du budget additionnel de 1906. — Approbation des budgets du Bureau de bienfaisance. — Questions diverses.

LANNOY

Résultat du concours de Lannoy.

Voici les résultats du concours sur Clermont, organisé par la société « Le Pigeon Bleu », le 24 juin, chez M. Delneste, rue de Leers, à Lys :

9 paniers ont été lachés à 9 heures 15, par M. Leman, convoyeur.

1er prix Laureys Lys ; 2e Jansens, Lys, 1 p. ; 3e Allez, Lys, U et 3 p. ; 4e Dejaegère, Lys, 5e Messien, Lys, 3 p. ; 6e Delneste, Lys ; 7e Boussemart, Lys, 3 p. ; 8e Bourgois, Lys, 1 p. ; 9e Delporte, Lannoy, 3 p. ; 10e Ducoulombier, Lys ; 11e Fontaine, Hem ; 12e Delsart, Lannoy, 2 p. ; 13e Verriest, Lys ; 14e Carette, Lys ; 15e Verriest, Lys ; 16e Deloutre, Leers ; 17e Constant, Lys ; 18e Isbied, Lys ; 19e Allez, Lys ; 20e Dutrieux, Leers ; 21e Leblanc, Leers.

Séries de 2 pigeons : Deloutre, Leers et Isbied, Lys.

Le premier pigeon a été constaté à 11 heures 34 minutes 57 secondes, avec une vitesse de 1094 mètres 630 à la minute, et le dernier à 11 h. 46 m. 56 s. avec une vitesse de 1025 mètres à la minute.

WATTRELOS

SECTION WATTRELOSIENNE DE LA SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES. — La section de Wattrelos s'est réunie le lundi 18 juin 1906, à 7 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Wellhoff, délégué régional des sections du Nord et du Pas-de-Calais.

Ordre du jour. — 1. Renouvellement du Bureau. Ont été réélus à l'unanimité : Président : M. le docteur Félix Dupré, délégué cantonal ; vice-présidents : MM. Joseph Blankaert, délégué cantonal ; Louis Delamadry, délégué cantonal ; secrétaire général : M. Henri Steux ; secrétaire-adjoint : M. J.-B. Chantraine ; délégué général : Docteur F. Dupré.

M. Wellhoff, après avoir témoigné sa satisfaction de la marche ascendante de la section, a félicité les membres du bureau des résultats obtenus.

Il a ensuite été décidé que les conférences auraient lieu dans les salles Steux et Briffaut pour la section centrale.

Les délégués adjoints s'entendront avec les membres du bureau pour l'organisation des conférences dans les quartiers.

Conférence de M. Lévy-Ullmann

La coquette salle de l'Alcazar, artistement décorée par M. Steux, était à peine suffisante pour contenir l'auditoire évalué au bas mot à 350 personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames.

Sur l'estrade avaient pris place les citoyens Wellhoff, délégué-régional des sections du Nord et du Pas-de-Calais, docteur Dupré, président de la section de Wattrelos, Blanckaert et Delamaladry, vice-présidents, Lacquement, président de la section de Roubaix, Napoléon Lefebvre, Roger Lecocq, Blomme, délégué cantonal, etc.

A huit heures et demie, le citoyen Wellhoff, déclare la séance ouverte.

M. Wellhoff constate avec plaisir que le public a répondu en grand nombre aux invitations qui ont été remises. Il dit ensuite ce qu'est la société républicaine, le but qu'elle se propose ; elle complète l'instruction donnée sur les bancs de l'école ; elle continue à éclairer les raisons mais en repoussant tous les enseignements qui imposent sans discussion une opinion ; elle ne fait p